

N/REF : 2/05/2025 16H07 C:000053 I:02439
V/REF : AC/C18617
V/Email reçu le Vendredi 02/05/2025 à 16H07

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CLA
IMMEUBLE : CLOS ARCHE -CLA
15-17, AV. FRANCOIS MITTERRAND
.
35135 CHANTEPIE

Rennes, le 19 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : ALLEE 17 MITTERRAND - PARTIES COMMUNES
COULOIR SOUS SOL ACCES GARAGE
MOTIF : RÉPARATION DE FUITE SUR CANALISATION PVC
Donneur d'ordre : M. V BRIENS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 06/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES CANISALISATIONS DANS LE SOUS SOL
CONSTAT : AUCUNE FUITE CONSTATÉE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 13/05/25 à 11H47 M. V BRIENS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00		50,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00		20,00
TOTAL H.T.					70,00
T.V.A. a 10,00%					7,00
TOTAL T.T.C.En EURO					77,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.